



## **CESER Bourgogne Franche-Comté**

**Séance plénière du 17 Mars 2025**

**Rapport 4.1 de l'exécutif régional :**

**Adoption de la « FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »**

### **Déclaration de Marie Odile COULET au nom de la CGT**

La feuille de route régionale sur la planification écologique ne pourra porter ses fruits que dans le cas où le cadre légal fixé par l'état s'avère clair et volontariste. La condition de réussite de cette démarche de transition en territoire n'impose pas seulement qu'une politique environnementale nationale existe, elle impose que l'ensemble des autres politiques gouvernementales soient en cohérence avec les objectifs actés lors des accords de Paris à l'horizon 2030.

Or, nous ne pouvons qu'être sceptique devant les signaux inquiétants envoyés par les gouvernements qui se succèdent. Comme il est relevé dans l'avis, le désintérêt croissant de l'exécutif pour les questions environnementales est illustré par la réduction du portefeuille de la ministre de la Transition écologique alors que les ministres de l'Agriculture et du Transport (deux des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre), montrent un désintérêt marqué pour le climat. L'environnement semble devenu une variable d'ajustement des politiques nationales. Il serait désormais une monnaie d'échange qui permettrait, par exemple, au détriment de notre production agricole, de signer un accord de commerce international, uniquement dicté par le libéralisme, moyennant un assouplissement des contraintes sur la taille des haies ou une dérogation sur l'utilisation d'un pesticide. Autre illustration, le gouvernement n'a pas, pour l'heure, cédé à la suppression de l'agence du bio prônée par le Sénat et jugée pertinente par la ministre de l'Agriculture, mais cela nous démontre que chaque jour apporte son lot de pressions sur tous les pans de la politique environnementale.

À l'heure où la région BFC veut regarder du côté des friches et accompagner la sobriété foncière, et alors qu'il serait intéressant d'encourager le développement de filières de réhabilitation pour permettre le réemploi des logements abandonnés de nos villages ruraux, le gouvernement réfléchit à assouplir la loi ZAN. Si cela devait advenir, ce serait de nouveau permettre un étalement urbain là où existent pourtant des bâtis anciens en déshérence susceptibles d'être réinvestis.

Déjà, en région, la politique de l'exception et de la dérogation, pour ne pas dire celle du fait du prince, est à l'œuvre. Ainsi, dans le Jura, le Préfet, contre l'avis des services de l'État (Dreal, Draaf et Dreet), contre celui de l'ADEME, valide le financement public de deux méga-usines de nature à porter atteinte à l'environnement. En effet, l'objectif de ces unités industrielles est de broyer des arbres à des fins de transformation en pellets alors que la disponibilité de la ressource naturelle est insuffisante. Ce projet industriel encouragé par le représentant de l'État se place en opposition directe à une démarche de transition écologique en transformant en carburant un bois qui peut être destiné à la construction et donc permettre la séquestration du carbone.



Les récents résultats de l'enquête de l'ADEME qui évoquent que 30 % des Français ne reconnaissent pas la responsabilité humaine dans le changement climatique poussent à penser qu'il sera insuffisant de compter sur l'engagement volontaire individuel pour obtenir des résultats. Forts de ce constat et comme déjà énoncé par notre assemblée, il nous apparaît que les conditions de réussites passent par la nécessité de bâtir un cadre normatif clair avec, au niveau national, des politiques prescriptives. Un tel cadre national serait en outre de nature à garantir l'égalité de traitement des citoyens et des territoires. Hélas, dans ce cas, ces politiques ont forcément un coût. Sans financement dédié, une nouvelle fois, les collectivités locales, et en particulier la région, doivent supporter la mise en œuvre de certaines mesures au moment où le projet de loi de Finances affecte un peu plus leur marge de manœuvre budgétaire.

La limite de la feuille de route régionale réside donc dans l'implication extrêmement forte de l'État pour relever le défi du siècle. Pour conclure en paraphrasant l'avis, faute de cette volonté affirmée, constante et financée de l'exécutif, la territorialisation de la planification écologique pourrait n'être qu'un outil cosmétique de communication inutile au regard des enjeux.

Moyennant ces importantes réserves, la CGT votera l'avis.